



**RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE**

**RAPPORT PAYS DU  
MOZAMBIQUE**

**2024**

# Mozambique



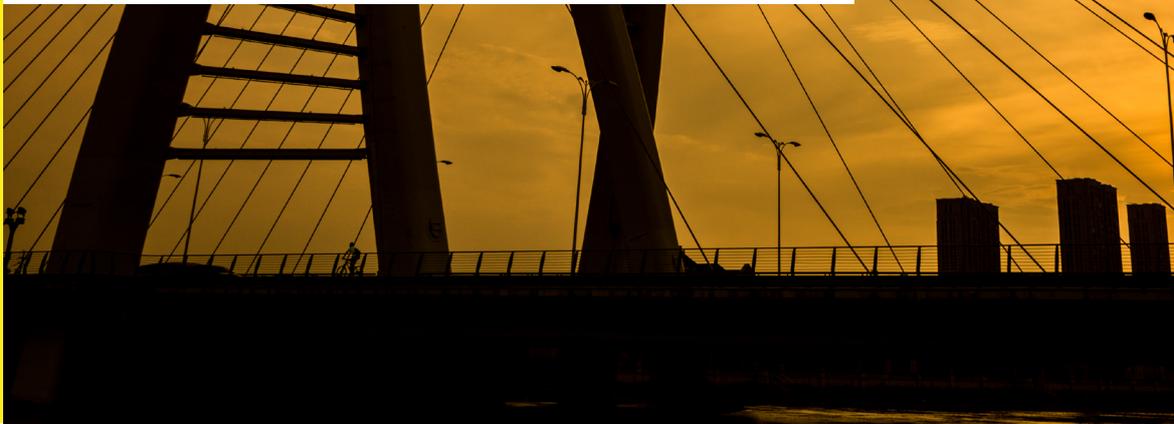
## Résumé

Ce document analyse les progrès en matière de libertés et d'accès à l'information au Mozambique, mettant l'accent sur les phases cruciales liées à l'élection présidentielle de 2024. Il se base sur une approche qualitative, comprenant essentiellement une recherche documentaire et des rapports connexes en lien avec le thème examiné. Cette période électorale a souligné la vulnérabilité de la liberté d'expression et les enjeux liés aux droits numériques, les partis politiques ayant exploité leur influence pour étouffer toute opposition et réguler les propos. Pour la première fois depuis ses premières élections en 1994, le Mozambique a imposé des limitations sans précédent sur l'accès à internet durant les périodes électorales, réduisant ainsi grandement les libertés numériques. L'influence de l'État sur les médias a encore davantage sapé l'indépendance de l'information, les institutions alignées sur le gouvernement produisant une couverture favorable, souvent sous pression. Le cadre juridique de la liberté de la presse et de l'accès à l'information, bien que consacré par la Constitution et soutenu par des lois pertinentes, est mal appliqué. La montée de l'autoritarisme et la restriction de l'accès à l'information ont été exacerbées par des incidents tels que les coupures d'internet, les agressions contre les journalistes et le ciblage des médias lors de troubles politiques. Ces événements ont culminé en de graves tensions suite aux élections générales du 9 octobre 2024. Ce rapport utilise un indice pour évaluer l'état des droits numériques au Mozambique. Il s'agit d'une évaluation qualitative conçue pour mettre en évidence les différents défis auxquels le pays est confronté, tant hors ligne qu'en ligne. Avec un score d'indice de 23 points, ce rapport souligne le besoin urgent de réformes pour préserver la liberté de la presse, assurer un accès équitable à l'information et promouvoir la responsabilité. Dans le contexte mozambicain, cette faible note reflète des défis persistants, notamment les restrictions imposées aux médias, l'ingérence du gouvernement et une transparence limitée. Ce score témoigne également de préoccupations croissantes concernant la sécurité des journalistes, la surveillance numérique et la concentration de la propriété des médias, autant de facteurs qui entravent une presse véritablement libre et indépendante. Il souligne l'importance de s'attaquer aux défis systémiques du paysage médiatique mozambicain, en plaidant pour une protection renforcée des journalistes et un espace numérique libre, ouvert et résilient.

2

DROITS  
NUMÉRIQUES  
ET INCLUSION  
EN AFRIQUE  
RAPPORT

LONDA  
2024



## Introduction

### 3

DROITS  
NUMÉRIQUES  
ET INCLUSION  
EN AFRIQUE  
RAPPORT

LONDA  
2024

L'état général de la liberté et de l'accès à l'information, tant hors ligne qu'en ligne, au Mozambique a été considérablement influencé par les élections tenues en 2023 (municipales) et en 2024 (présidentielles).<sup>698</sup> Les périodes électorales ont constamment démontré comment les libertés sont mises à l'épreuve ou mises à mal par le pouvoir politique. Le contexte mozambicain était particulièrement difficile, non pas tant en raison de la persécution des journalistes, mais surtout en raison des restrictions d'internet sans précédent imposées pour la première fois dans l'histoire du pays depuis les élections inaugurales de 1994.<sup>699</sup>

Les médias d'État dominent le secteur médiatique mozambicain, produisant souvent une couverture favorable du gouvernement. Cependant, certaines publications indépendantes de plus petite taille offrent une couverture précieuse. Les journalistes sont régulièrement confrontés à la pression, au harcèlement et à l'intimidation du gouvernement, ce qui encourage l'autocensure. Le gouvernement est connu pour exercer des représailles contre les journalistes critiques, notamment en annulant des contrats de publicité publique.<sup>700</sup> Ces dernières années, des journalistes et des experts politiques intervenant à la télévision ont été agressés et kidnappés. La police harcèle, agresse et arrête généralement des journalistes.<sup>701</sup>

En général, la liberté et l'indépendance du journalisme sont censées être garanties par la Constitution et par la loi sur la presse et le droit à l'information. Cependant, cette législation est rarement appliquée, dans un contexte marqué par un autoritarisme croissant et un accès à l'information de plus en plus difficile. Entre les véhicules de presse lapidés, coupures d'internet et journalistes aspergés de gaz lacrymogène, arrêtés et menacés en ligne, la liberté de la presse a été gravement atteinte, parallèlement à la montée des tensions au lendemain des élections générales du 9 octobre 2024.<sup>702</sup>

Le 15 novembre 2024, le Centre pour la démocratie et le développement (CDD), une importante ONG mozambicaine, a rapporté que les autorités ont arrêté mercredi deux journalistes sud-africains qui étaient entrés au Mozambique pour couvrir les manifestations convoquées par le candidat à la présidence Venâncio Mondlane contre les résultats électoraux présumés frauduleux.<sup>703</sup>

<sup>698</sup> Les élections générales au Mozambique et au CSIS indiquent un changement de dynamique politique <https://www.csis.org/analysis/mozambique-general-elections-point-changing-political-dynamics>, consulté le 14 janvier 2025.

<sup>699</sup> Human Rights Watch – Le parti au pouvoir au Mozambique remporte les élections malgré des manifestations à l'échelle nationale <https://www.hrw.org/news/2024/10/24/mozambique-ruling-party-wins-elections-amid-nationwide-protests>, consulté le 14 novembre 2024.

<sup>700</sup> Reporters sans frontières – Mozambique <https://rsf.org/fr/pays/mozambique>, consulté le 17 novembre 2024.

<sup>701</sup> Freedom House – Liberté au Mozambique <https://freedomhouse.org/country/mozambique/freedom-world/2024>, consulté le 17 novembre 2024.

<sup>702</sup> Reporters sans frontières - Les journalistes mozambicains pris au piège des violences post-électorales <https://rsf.org/en/mozambique-s-journalists-are-trapped-post-election-violence>, consulté le 17 novembre 2024.

<sup>703</sup> AIM – Des journalistes sud-africains arrêtés pour avoir couvert des manifestations – CDD <https://aimnews.org/2024/11/15/south-african-journalists-detained-for-covering-demonstrations-cdd/>, consulté le 17 novembre 2024.

## Accès Internet

En 2024, le Mozambique comptait 7,96 millions d'utilisateurs d'Internet.<sup>704</sup> Le taux de pénétration d'Internet au Mozambique s'élevait à 23,2 % de la population totale début 2024. Selon une étude de Kepios, le nombre d'utilisateurs d'Internet au Mozambique a augmenté de 842 000 (+ 11,8 %). À titre de comparaison, ces chiffres montrent que 26,41 millions de personnes au Mozambique n'avaient pas accès à Internet début 2024, ce qui signifie que 76,8 % de la population était hors ligne au début de l'année.

La vitesse médiane de connexion à l'internet mobile sur les réseaux cellulaires est de 19,78 Mbit/s. De plus, la vitesse médiane de connexion à l'internet fixe est de 13,05 Mbit/s. Selon les données d'Ookla, la vitesse médiane de connexion à l'internet mobile au Mozambique s'est améliorée de 0,65 Mbit/s (+ 3,4 %) au cours de l'année précédant le début de 2024. Parallèlement, les conclusions d'Ookla montrent que la vitesse de connexion à l'internet fixe au Mozambique a augmenté de 6,76 Mbit/s (+ 107 %) au cours de la même période.<sup>705</sup> Selon les données de DataReportal<sup>706</sup>, le Mozambique compte 3,20 millions d'identités d'utilisateurs actifs sur les réseaux sociaux.

Selon les données révélées dans les ressources publicitaires de Meta, Facebook comptait 3,20 millions d'utilisateurs au Mozambique en 2024. Pour un contexte plus récent, les mêmes données montrent que le nombre d'utilisateurs mozambicains que les annonceurs pouvaient cibler avec la publicité Facebook a diminué de 400 000 (-11,1 %) en 2024. Selon les ressources publicitaires de X (Twitter), la plateforme comptait 68 700 abonnés au Mozambique début 2024. Ce chiffre indique que la portée publicitaire de X au Mozambique s'élevait à 0,2 % de la population totale à l'époque.<sup>707</sup>

Cependant, en réponse aux protestations croissantes contre les résultats contestés des élections par la Commission électorale, les autorités mozambicaines ont imposé au moins cinq coupures d'Internet mobile de type couvre-feu, la plus récente en octobre 2024.<sup>708</sup> Les coupures d'Internet dans le pays s'inscrivent dans une tendance dangereuse qui a débuté en octobre 2023, lorsque les autorités mozambicaines ont imposé une coupure totale d'Internet pendant au moins trois heures pour la première fois lors des élections municipales. PIN a envoyé une lettre au gouvernement mozambicain, restée sans réponse.<sup>709</sup>

Les fournisseurs de données mobiles, dont Vodacom, Movitel et TMcel, ont reconnu dans un SMS envoyé à leurs clients le 31 octobre que « l'accès à certains réseaux sociaux est temporairement restreint pour des raisons indépendantes de leur volonté ». Cloudflare, une entreprise américaine très connue qui fournit des services de sécurité web et publie des données sur les perturbations d'Internet, a indiqué que quatre coupures de connexion mobile et Internet ont eu lieu entre octobre et novembre 2024 au Mozambique. L'entreprise a précisé que la connexion mobile et Internet a été interrompue à partir de midi, heure locale, le 25 octobre, et qu'elle s'est produite à moins trois autres reprises, les 3, 4 et 5 novembre.<sup>710</sup> En réponse, les organisations de la société civile au Mozambique ont déposé une plainte demandant réparation pour la coupure d'Internet.<sup>711</sup>

## Liberté d'expression

La Constitution de la République<sup>712</sup> et la législation garantissent la liberté d'expression, notamment

<sup>704</sup> DataReportal – Le numérique au Mozambique <https://datareportal.com/reports/digital-2024-mozambique>, consulté le 17 novembre 2024.

<sup>705</sup> Idem (n. 7)

<sup>706</sup> Idem (n. 2)

<sup>707</sup> Comme ci-dessus.

<sup>708</sup> Initiative Paradigm – Communiqué de presse : La Coalition pour les droits de l'Internet appelle le Mozambique à cesser de restreindre le trafic Internet mobile <https://paradigmhq.org/press-release-net-rights-coalition-calls-on-mozambique-to-stop-restricting-mobile-internet-traffic/>, consulté le 9 novembre 2024.

<sup>709</sup> Idem (n. 23)

<sup>710</sup> Relief Web – Les restrictions post-électorales sur Internet entravent les droits <https://reliefweb.int/report/mozambique/mozambique-post-election-internet-restrictions-hinder-rights>, consulté le 10 novembre 2024

<sup>711</sup> Pulse et la société civile mozambicaine déposent une plainte pour obtenir réparation suite à la coupure d'Internet <https://pulse.internetsociety.org/blog/mozambican-civil-society-files-complaint-seeking-redress-for-internet-shutdown>, consulté le 10 janvier 2024

<sup>712</sup> Constitution de la République du Mozambique (anglais) <https://cdn.accf-francophonie>.

celle des médias. La loi de 1991 sur la presse régit les médias de masse, particulièrement la presse écrite, la radiodiffusion et le cinéma. Cette loi exige que les médias de masse s'enregistrent auprès du Bureau d'information (GABINFO) avant de commencer leurs activités. L'enregistrement n'est pas discrétionnaire, car il ne peut être refusé que si le demandeur n'a pas respecté les exigences et conditions légales. Concernant la presse écrite, la loi sur la presse oblige que les publications périodiques affichent un volume important d'informations dans chaque publication imprimée, spécialement des informations sur l'identité du propriétaire, du rédacteur en chef, des directeurs et de l'imprimeur, ainsi que des informations sur la diffusion de la publication.

L'article 48 de la Constitution de la République garantit la liberté d'expression uniquement aux citoyens, et non à toutes les personnes, ce qui est unique parmi les États de la SADC.<sup>713</sup> Un aspect plus positif de cette disposition est qu'elle traite spécifiquement de la liberté de la presse, avec un degré inhabituel de détail sur ce qu'implique la liberté de la presse, notamment « la liberté d'expression et de créativité journalistiques, l'accès aux sources d'information, la protection de l'indépendance et du secret professionnel, et le droit de créer des journaux, des publications et d'autres moyens de diffusion ».

Selon l'article 43, les principes constitutionnels relatifs aux droits fondamentaux – qui incluent le droit à la liberté d'expression – « doivent être interprétés et intégrés en harmonie avec la Déclaration universelle des droits de l'homme et avec la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ».<sup>714</sup> Cependant, malgré toutes ces innovations, l'IPI a récemment conclu que le journalisme indépendant au Mozambique était confronté à des pressions juridiques, politiques et économiques considérables, alors que les acquis démocratiques durement acquis par le pays au cours des trois dernières décennies sont de plus en plus mis à rude épreuve.<sup>715</sup>

Le 21 octobre 2024, une quinzaine de journalistes couvrant une déclaration de Venancio Mondlane, principal candidat à la présidentielle opposant le parti au pouvoir, ont été ciblés par des gaz lacrymogènes.<sup>716</sup> Cinq journalistes, dont Bruno Marrengula, cameraman de la chaîne de télévision privée TV Gloria, ont été blessés et transportés à l'hôpital central de Maputo, la capitale. Touché à la jambe, le reporter souffre d'une fracture du tibia. Dix jours plus tard, un journaliste de Radio Mozambique a été blessé lors d'une manifestation à Maputo après que des pierres ont été jetées sur son véhicule de presse.<sup>717</sup> Les journalistes sont également pris pour cible en ligne: Ernesto Martinho, reporter de la chaîne de télévision privée TV Sucesso, a été menacé sur les réseaux sociaux, notamment par des agents et des employés de l'État.<sup>718</sup>

### Protection des données et confidentialité

Au Mozambique, il n'existe pas de législation spécifique sur la protection des données ou la vie privée.<sup>719</sup> Cependant, il existe d'autres sources de droit qui imposent certaines obligations en matière de confidentialité, notamment :

- Le Code civil (décret-loi n° 47344, du 25 novembre 1966, en vigueur au Mozambique, par l'édit n° 22869, du 4 septembre 1967)
- Le Code pénal (loi n° 24/2019, du 24 décembre, telle que modifiée par la loi n° 17/2020 du 23 décembre)
- La loi du travail (loi n° 23/2007, du 1er août) et la nouvelle loi du travail (loi n° 13/2023, du

[org/2019/03/mozambique\\_const-en.pdf](https://www.internews.org/2019/03/mozambique_const-en.pdf), consulté le 17 novembre 2024.

<sup>713</sup> Internews 'Chapitre 12 – Mozambique' <https://internews.org/wp-content/uploads/2023/11/ARISA-IEA-CHAPTER-12-Mozambique.pdf>, consulté le 17 novembre 2024.

<sup>714</sup> Constitution du Mozambique de 2004 (révisée en 2007), article 43.

<sup>715</sup> IPI – Liberté de la presse au Mozambique <https://ipi.media/wp-content/uploads/2022/12/IPI-PRESS-FREEDOM-MISSION-MOZAMBIQUE-1.pdf>, consulté le 15 novembre 2024.

<sup>716</sup> Club du Mozambique – Point de presse de Venancio Mondlane gazé lacrymogène <https://clubofmozambique.com/news/cip-mozambique-elections-venancio-mondlane-press-briefing-tear-gassed-269216/>, consulté le 17 novembre 2024.

<sup>717</sup> Reporters sans frontières - Les journalistes mozambicains pris au piège des violences post-électorales <https://rsf.org/en/mozambique-s-journalists-are-trapped-post-election-violence>, consulté le 17 novembre 2024.

<sup>718</sup> Comme ci-dessus.

<sup>719</sup> DLA Piper – Lois mondiales sur la protection des données au Mozambique <https://www.dlapiperdataprotection.com/index.html?t=law&c=MZ>, consulté le 10 novembre 2024

25 août)

- Loi sur les transactions électroniques (loi n° 3/2017, du 9 janvier)
- Le Règlement sur l'enregistrement et l'agrément des prestataires de services électroniques intermédiaires et des opérateurs de plateformes numériques (décret n° 59/2023, du 27 octobre) et la résolution n° 5/2019, du 20 juin, ratifient la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (MConvention d'Alabo))

En outre, la Constitution de la République du Mozambique prévoit que tous les citoyens ont droit à la protection de leur vie privée et ont droit à l'honneur, à la bonne réputation, à la protection de leur image publique et à la vie privée.<sup>720</sup> En outre, l'article 71 de la Constitution identifie la nécessité de légiférer sur l'accès, la génération, la protection et l'utilisation des données personnelles informatisées (que ce soit par des entités publiques ou privées) ; cependant, la législation d'application n'a pas encore été approuvée.

La loi sur les transactions électroniques<sup>721</sup> caractérise les données personnelles comme toute information concernant un individu qui peut être identifié de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire d'un numéro d'identification ou d'un ou plusieurs éléments. La Convention de Malabo contient une indication de ces facteurs : l'identité physique, physiologique, mentale, économique, culturelle ou sociale. Le décret 59/2023 exige l'enregistrement des prestataires de services électroniques intermédiaires et des opérateurs de plateformes numériques. La loi sur les transactions électroniques définit le prestataire de services intermédiaire comme toute personne qui, pour le compte d'autrui, envoie, reçoit et stocke des messages de données, et qui fournit des services d'accès au réseau ou des services via un réseau.<sup>722</sup>

Toute entité effectuant de tels actes sera considérée comme un prestataire de services intermédiaire et devra être enregistrée et agréée auprès de l'Institut des technologies de l'information et de la communication (INTIC). Cette obligation d'enregistrement s'applique aux prestataires de services électroniques intermédiaires et aux opérateurs de plateformes numériques qui proposent des services à des destinataires basés ou situés au Mozambique, quel que soit leur lieu d'établissement. La loi sur les transactions électroniques impose au sous-traitant de désigner une personne responsable du respect des dispositions relatives à la protection des données personnelles électroniques.

La loi ne restreint généralement pas les transferts transfrontaliers de données personnelles. La Constitution de la République du Mozambique ordonne des restrictions à la divulgation de données personnelles à des tiers, sauf consentement préalable de la personne concernée. Bien que la Convention de l'UA interdise le transfert de données personnelles vers un État non membre, cette interdiction ne s'applique pas si cet État garantit un niveau adéquat de protection de la vie privée, des libertés et des droits fondamentaux de la personne concernée.

La Convention de l'UA exige également que le consentement de l'autorité nationale de protection soit obtenu avant que le responsable du traitement puisse transférer les données vers un pays tiers. Actuellement, l'INTIC ne dispose pas de tels pouvoirs; le principe du consentement de la personne concernée et le transfert des données vers un pays doté d'un cadre adéquat de protection des données s'appliquent donc. Néanmoins, les parties peuvent contacter l'INTIC pour obtenir des conseils supplémentaires à ce sujet.

## Censure et modération du contenu

Aucune demande de retrait de contenu n'a été formulée. Il n'existe aucune preuve de rapports de transparence<sup>723</sup> indiquant que le Mozambique à une telle pratique.

À partir du 29 octobre, OONI Explorer, un projet qui surveille la censure sur Internet, a enregistré un blocage potentiel des plateformes de médias sociaux et des applications de messagerie telles que

<sup>720</sup> ALT Advisory – Fiche d'information Mozambique <https://dataprotection.africa/wp-content/uploads/2019/10/Mozambique-Factsheet.pdf>, consulté le 11 novembre 2024.

<sup>721</sup> Droit des transactions électroniques <https://www.cga.co.mz/en/moz/publication/electronic-transactions-in-the-mozambican-legal-system>, consulté le 11 novembre 2024.

<sup>722</sup> CIPESA – Droits numériques au Mozambique <https://cipesa.org/wp-content/files/Submission-to-the-38th-session-of-the-Universal-Periodic-Review-Mozambique.pdf>, consulté le 9 novembre 2024.

<sup>723</sup> Voir [Méta](#), [Tik Tok](#) et [Google](#)

Facebook Messenger, Telegram et WhatsApp.<sup>724</sup> L'organisme de régulation des communications du Mozambique, l'Institut national des communications du Mozambique (INCM), a abordé la question de manière vague, sans fournir d'informations détaillées, y compris le cadre juridique justifiant les restrictions.<sup>725</sup>

### Accès à l'information

Le Mozambique a introduit la loi sur le droit à l'information (LEDI) en 2014 (loi n° 34/2014)<sup>726</sup> – un signe de l'engagement du gouvernement en faveur de la transparence des organisations détenant des informations d'intérêt public. Il va sans dire que la mise à disposition d'informations est un indicateur important de la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance. L'engagement des pouvoirs publics dans la mise en œuvre du LEDI implique donc la nécessité de renforcer les principes démocratiques.

La loi vise à faciliter l'accès des citoyens aux informations détenues par les organismes publics. Elle comporte toutefois certaines limites, notamment des exemptions pour les secrets d'État et la vie privée des citoyens. Le droit à la liberté d'information fait partie intégrante du droit à la liberté d'expression inscrit dans la Constitution mozambicaine. Le droit à l'information comprend le droit d'accéder à des informations d'intérêt public provenant de diverses sources. Il confère aux lanceurs d'alerte le droit de partager des informations essentielles à l'intérêt public. La Constitution restreint l'enregistrement et le traitement d'informations permettant d'identifier individuellement des personnes, telles que les convictions politiques, philosophiques ou religieuses.

### IA et technologies émergentes

Il n'existe aucun projet ni initiative gouvernementale spécifique lié à l'intelligence artificielle (IA) et aux technologies émergentes au Mozambique. Il a été rapporté par certaines sources<sup>727</sup> que ces technologies ont été mises en œuvre dans divers domaines au Mozambique. Les récentes avancées en matière de puissance de calcul, ainsi que le « big data », ont permis une utilisation généralisée et généralisée de ces technologies numériques dans tous les domaines de la vie humaine, notamment dans les contextes humanitaires. L'IA transforme rapidement le secteur humanitaire avec des projets tels que le projet Jetson du HCR, la cartographie assistée par l'IA pour une intervention d'urgence au Mozambique, les chatbots IA pour les populations déplacées, et bien d'autres.

Le Mozambique est confronté à plusieurs obstacles à l'adoption et à la mise en œuvre complètes de l'IA. L'un des plus importants est le manque d'infrastructures en technologies de l'information et de la communication, en particulier dans les secteurs fortement dépendants des technologies de pointe. Parallèlement, il est urgent de former des ressources humaines qualifiées en science des données, en programmation et dans d'autres disciplines liées à l'IA afin d'exploiter pleinement son potentiel. À ces faiblesses, reconnues par le ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Enseignement supérieur, s'ajoute l'absence de réglementation répondant aux défis contemporains.<sup>728</sup> Des recherches récentes ont montré comment l'IA pourrait aider à prévoir les cyclones et à relever les défis liés au changement climatique qui affectent le Mozambique, en fournissant potentiellement des capacités de prédiction des cyclones et en réduisant les impacts sur les droits de l'homme.<sup>729</sup>

<sup>724</sup> Accédez maintenant #KeepItOn : les autorités mozambicaines doivent cesser de banaliser les coupures d'Internet pendant les manifestations <https://www.accessnow.org/press-release/keepit-on-authorities-in-mozambique/>, consulté le 10 novembre 2024

<sup>725</sup> AfricTivistes appelle le gouvernement à rétablir l'accès aux réseaux sociaux! <https://africtivistes.com/mozambique-africtivistes-appels-au-gouvernement-pour-retablir-l'accès-aux-réseaux-sociaux/>, consulté le 5 novembre 2024.

<sup>726</sup> Article 19 – Mozambique : Projet de loi sur le droit à l'information <https://www.article19.org/resources/mozambique-draft-right-information-law/>, consulté le 5 novembre 2024.

<sup>727</sup> Relief Web – IA et technologies émergentes pour l'action humanitaire : opportunités et défis <https://reliefweb.int/report/world/ai-and-emerging-tech-humanitarian-action-opportunities-and-challenges>, consulté le 10 novembre 2024

<sup>728</sup> 360 – L'IA au Mozambique <https://360mozambique.com/innovation/ai/artificial-intelligence-are-we-ready-to-grow/>, consulté le 5 novembre 2024.

<sup>729</sup> Idem ci-dessus (n. 31)

Récemment, l'Association mozambicaine des technologies financières a exprimé des inquiétudes,<sup>730</sup> notamment dans le secteur financier, concernant les restrictions à l'utilisation des technologies cloud pour le traitement des données, en raison de réglementations exigeant la localisation des données dans le pays. Cela limite l'accès aux infrastructures cloud et leur utilisation efficace. L'Association a fait valoir que des politiques plus ouvertes pourraient faciliter l'intégration avec les bases de données cloud, évitant ainsi aux entreprises de développer individuellement des architectures complexes et coûteuses. Il n'existe aucun projet national connu de promotion de l'IA ou des technologies émergentes au niveau gouvernemental ; ce domaine est encore peu exploré au Mozambique.

## Inclusion numérique

Le 18 septembre 2024, l'Institut national des communications du Mozambique (INCM) a lancé un appel à un soutien financier accru au Fonds de service universel (FSU), dans le but d'élargir l'offre d'infrastructures et de services de télécommunications pour les zones rurales et les groupes sociaux défavorisés.<sup>731</sup> L'information concernant le financement de l'USF n'est pas accessible et il n'y a pas de rapports centralisés pour le pays. « En principe, les fournisseurs de services de télécommunication sont tenus de contribuer à hauteur de 1 % de leur chiffre d'affaires brut au FSAU. Cela leur permet d'accéder aux ressources de ce compte qui sont allouées au financement des projets et infrastructures télécoms dans les régions rurales, périurbaines, éloignées et mal desservies », a déclaré Euclides dos Santos, représentant la division régulatrice de l'INCM.<sup>732</sup>

Au Mozambique, les individus en situation de handicap (ISH) subissent régulièrement marginalisation et discrimination, surtout dans les régions rurales. Elles n'ont fréquemment pas un accès complet à l'éducation, aux services de santé, à l'information et au travail. Au-delà des défis pratiques, les préjugés et la stigmatisation compliquent davantage la capacité des Mozambicains handicapés à apporter leur pierre à l'édifice de la société. L'ONG locale TV Surdo, qui œuvre pour l'intégration des personnes handicapées et la défense de leurs droits, s'attache à utiliser des contenus médiatiques inclusifs pour atteindre cet objectif.<sup>733</sup>

Dans le contexte d'une étude novatrice axée sur les données,<sup>734</sup> le Forum des organisations de personnes handicapées du Mozambique (FAMOD) a collaboré avec l'association caritative Data4Change basée au Royaume-Uni afin de réaliser des tests automatisés d'accessibilité sur 90 des sites web les plus significatifs et bénéfiques du Mozambique. Le résultat est un ensemble de données accessible au public regroupant 722 053 violations d'accessibilité. Chaque violation représente un obstacle empêchant une personne souffrant d'une déficience visuelle, auditive, physique ou cognitive d'utiliser pleinement la page web.

L'enquête a révélé que cinq types de violations d'accessibilité représentaient près de 90% de l'ensemble des violations constatées. Les cinq principales violations étaient un faible contraste de couleurs (37%), l'absence de repères pour identifier les zones d'une page (33%), des liens non visibles (11%), l'absence de texte descriptif pour les éléments interactifs (3 %) et l'absence de texte alternatif pour les images (2%). Ces violations ont été définies conformément aux normes internationales d'accessibilité du Web, telles que décrites dans les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.0 et 2.1).

<sup>730</sup> Idem. (n. 13)

<sup>731</sup> Agence Ecofin – Le Mozambique veut réformer le fonctionnement de son fonds d'accès universel <https://www.agenceecofin.com/telecom/2009-121726-le-mozambique-veut-reformer-le-fonctionnement-de-son-fonds-d-acces-universel>, consulté le 5 novembre 2024.

<sup>732</sup> Club du Mozambique – Davantage d'opérateurs devront payer pour accéder aux infrastructures de télécommunications <https://clubofmozambique.com/news/mozambique-more-operators-to-pay-for-access-to-telecom-infrastructure-266651/>, consulté le 5 novembre 2024.

<sup>733</sup> USAID – TV SURDO : Améliorer l'information inclusive et le plaidoyer <https://www.usaid.gov/mozambique/documents/tv-surdo-improving-inclusive-information-and-advocacy>, consulté le 5 novembre 2024.

<sup>734</sup> CIPESA – Une enquête révèle plus de 700 000 obstacles à l'accessibilité des sites Web au Mozambique <https://cipesa.org/2021/03/investigation-finds-more-than-700000-barriers-limiting-web-site-accessibility-in-mozambique/>, consulté le 5 novembre 2024.

## Conclusion

Les élections de 2024 ont révélé la fragilité des libertés et de l'accès à l'information au Mozambique. Les toutes premières restrictions liées aux élections, ainsi que le contrôle strict du gouvernement sur les médias et les intimidations des journalistes, ont démontré la facilité avec laquelle ces libertés peuvent être bafouées. Si la Constitution et les lois garantissent la liberté de la presse et le droit à l'information, ces droits sont rarement respectés. La montée de l'autoritarisme et le ciblage des journalistes, à une époque où la fiabilité de l'information était cruciale, ont sapé la confiance dans les médias et affaibli la démocratie. Pour aller de l'avant, le Mozambique doit prendre des mesures concrètes pour protéger la liberté de la presse et garantir à chacun un accès équitable à l'information, en ligne comme hors ligne. Cela implique une moindre ingérence de l'État dans les médias, une protection renforcée des journalistes et des règles claires pour que le gouvernement empêche les coupures d'internet lors d'événements clés comme les élections. Ces changements ne visent pas seulement à protéger les droits, mais aussi à rétablir la confiance, à permettre des débats ouverts et à garantir la pleine participation des citoyens à la vie politique et sociale du pays.

# 9

DROITS  
NUMÉRIQUES  
ET INCLUSION  
EN AFRIQUE  
RAPPORT

LONDA  
2024

## Indice de score

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP	Score	Justification
Coupures d'Internet	P38(2)	1	Internet a été récemment (2024) coupé au Mozambique. C'était la première fois que le gouvernement reconnaissait officiellement cet acte.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	3	Le Mozambique dispose d'une loi sur l'accès à l'information qui s'applique principalement à l'accès hors ligne. La Constitution de la République comprend également des dispositions, mais accorde moins d'importance à l'accès à Internet.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	2	En 2023, le gouvernement a adopté une loi ambiguë criminalisant les fausses informations sur le terrorisme. Cette loi est généralement appliquée pour empêcher la diffusion de fausses informations liées au conflit, mais les médias craignent qu'elle ne soit utilisée pour restreindre totalement l'accès à l'information sur le conflit.
Législation sur la sédition	P22(2)	2	Le Code pénal prévoit des dispositions criminalisant les personnes qui utilisent des moyens traditionnels ou numériques pour insulter les autorités, y compris le Président de la République. Aucun cas n'a été recensé en 2024, mais pendant la pandémie de COVID-19, le Code pénal a été utilisé pour arrêter des internautes.

Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits humains et des citoyens	P20(1) et (2)	1	Lors des élections de 2024, plusieurs cas de citoyens ont été détenus pour avoir manifesté ou organisé des mobilisations virtuelles.
Législation sur la protection des données	P42(1)	1	Le Mozambique ne dispose d'aucune loi sur la protection des données. Un premier projet est en discussion depuis, mais aucun calendrier précis n'a été fixé pour son approbation finale.
Les États interviennent et exigent la suppression du contenu en ligne par les intermédiaires d'Internet	P38 et P39(4)	4	Aucun cas lié à de tels incidents n'a été signalé.
Atteinte à la vie privée des communications	P41	1	Le gouvernement mozambicain a délégué à l'autorité de régulation le contrôle de toutes les communications. Lors des élections de 2024, des responsables politiques ont demandé à certains journalistes de fournir leurs documents ou de supprimer des images liées aux élections.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser proactivement des informations par le biais des technologies numériques	P29(3)	2	Le gouvernement du Mozambique a adopté une loi sur l'accès à l'information en 2014. Cependant, la loi n'est pas clairement appliquée à l'espace numérique, ne parvenant pas à aborder la manière dont l'information peut être facilement accessible grâce aux technologies numériques.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	1	Le Mozambique en est encore à un stade très précoce en termes de discussions ou d'initiatives dans ce domaine.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques à l'enfance favorisant la sécurité numérique et la confidentialité des enfants en ligne	P37(5)	3	La loi générale s'applique uniquement à la pornographie infantile, mais il existe des dispositions claires relatives à la sécurité numérique des enfants.
Inclusion numérique	P37(3)	2	Peu de choses ont été faites dans ce domaine, à l'exception de quelques initiatives de la société civile.
<b>TOTAL</b>		<b>23</b>	

## Recommandations

### Le gouvernement devrait :

- Renforcer les protections juridiques des droits de la presse et des droits numériques.
- Assurer l'application des garanties constitutionnelles relatives à la liberté de la presse et à l'accès à l'information et introduire
- Il est essentiel de mettre un terme à des actes comme le harcèlement ou l'intimidation des journalistes, ainsi que les interruptions d'Internet, notamment lors de manifestations ou durant les périodes d'élections.
- Promouvoir le pluralisme et l'indépendance des médias en mettant fin à l'influence partisane de l'État sur les médias et en favorisant une concurrence loyale.
- Assurer un accès égal aux fonds publicitaires publics et soutenir le développement du journalisme indépendant.
- Adopter une loi sur la protection des données conformes aux politiques de sécurité des enfants en ligne sur l'indicateur 11 de l'indice.

### Le monde universitaire devrait :

- Rechercher et surveiller la liberté des médias: mener des études approfondies sur l'état de la liberté de la presse et des droits numériques, en soulignant les défis et en fournissant des recommandations fondées sur des preuves pour la réforme.
- Former les futurs journalistes et défenseurs: développer des programmes de formation et des cursus qui préparent les étudiants à naviguer et à défendre le journalisme éthique et les droits numériques dans des environnements restrictifs.

### La société civile et les médias devraient :

- Plaider pour la liberté de la presse et l'accès à Internet: organiser des campagnes et des partenariats pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il respecte l'indépendance des médias et empêche les coupures d'Internet, en particulier pendant les élections.
- Renforcer la solidarité journalistique et les mesures de sécurité: établir des réseaux de soutien, des services d'aide juridique et des programmes de formation pour protéger les journalistes du harcèlement et assurer leur sécurité, en ligne et hors ligne.

### Le secteur privé devrait :

- Promouvoir une infrastructure Internet fiable et accessible: encourager l'investissement dans des services Internet résilients et abordables pour éviter les perturbations pendant les périodes critiques, telles que les élections, et garantir un accès équitable aux plateformes numériques au Mozambique.
- Soutenir les médias indépendants par le biais du financement et de la publicité: établir des partenariats ou des initiatives publicitaires qui donnent la priorité aux médias indépendants, leur offrant une stabilité financière et réduisant leur dépendance aux sources de financement alignées sur le gouvernement.
- Combattre la désinformation par des pratiques éthiques: Élaborer des politiques d'entreprise pour lutter contre la désinformation en collaborant avec des vérificateurs de faits et des organisations de la société civile, tout en promouvant la transparence, la protection des données et la responsabilité sur les plateformes numériques.

